

Compte rendu du conseil municipal Mercredi 01 Mars 2017 à 20h00

Etaients présents : Mesdames et Messieurs BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, PUYAL Jean-Pierre, SAPIN Isabelle, LAPEYRE Bernard, LASSIS Henri, BRETTE GARCIA Béatrice, MESTRE Monique, BOUCON Patrick, DUPY BIARD Marie-Christine, CAPERAN Paul.

Absent ayant donné procuration :

Absents excusés : Monsieur SANGAY André (Procuration à Madame BROCA LANNAUD Marie-Thérèse), Madame FILLATRE Rachael (Procuration à Monsieur LASSIS Henri), Madame VERZENI Chantal (Procuration à Monsieur CAPERAN Paul), Madame ROIRAND Nathalie (Procuration à Monsieur BOUCON Patrick)

Absent :

Ouverture de la séance

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, Maire. Chaque membre du conseil municipal a reçu le compte rendu de la dernière séance du 01 février 2016.

Une modification a été reçue en Mairie :

Monsieur CAPERAN Paul souhaite qu'il soit précisé dans le paragraphe des questions diverses au sujet du « *Transfert de compétence des « zones d'activité portuaire »* ».

« *Monsieur CAPERAN Paul demande si l'on pouvait lui faire parvenir une copie de l'arrêté ministériel. Madame le Maire lui répond positivement »* ».

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- ✚ Convention avec l'Etat pour percevoir la subvention accordée pour la chaudière de la Maison de Santé au titre de l'Enveloppe Spéciale « Territoire à Energie Positive pour la croissance verte ».

Voté à l'unanimité

Monsieur PUYAL Jean-Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Démission d'un conseiller municipal

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçu le 13 février 2017 en mairie une lettre de Monsieur BEZOLLES Christophe qui présente sa démission au sein du conseil municipal pour des raisons personnelles.

Installation d'un nouveau conseiller municipal

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par «le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu»,

CONSIDERANT, par conséquent, que Madame Marie-Christine DUPY-BIARD, candidate suivante de la liste « Valence pour Tous, Tous pour Valence », est désignée pour remplacer Monsieur Christophe BEZOLLES au Conseil municipal,

Voté à l'unanimité

Révision des commissions municipales suite à l'installation du nouveau conseiller municipal

CONSIDERANT la candidature de Madame Marie-Christine DUPY-BIARD pour remplacer Monsieur Christophe BEZOLLES dans les commissions municipales « Commission des travaux, des bâtiments et locaux des associations », « Commission voirie », « Commission circulation et stationnement », « Commission personnes Agées », « Commission d'ouvertures des plis et des marchés », « Commission des marchés adaptés et pour intégrer la commission « Commission santé ».

Révision des membres au syndicat de gestion de la Baïse et de ses affluents suite à l'installation du nouveau conseiller municipal

Il est fait référence à la délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2015 (2015-110) portant désignation au sein du comité syndical du Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents des deux délégués suivants :

- Délégué titulaire : NOVARINI Michel
- Délégué suppléant : BEZOLLES Christophe

En raison de la démission de Monsieur BEZOLLES Christophe, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un délégué suppléant.

Se porte candidate Marie-Christine DUPY BIARD et est élue, à l'unanimité déléguée suppléante

Révision des membres du CCAS suite à l'installation du nouveau conseiller municipal

Il est fait référence à la délibération du Conseil Municipal du 04 avril 2014 (2014-31) portant a décidé de fixer à trois, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du C.C.A.S. rappelant que Madame le maire est Présidente de droit du C.C.A.S. et qu'elle ne peut être sur une liste :

- Monsieur Christophe BEZOLLES
- Madame Monique MESTRE
- Madame Nathalie ROIRAND

En raison de la démission de Monsieur BEZOLLES Christophe, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau membre.

Se porte candidate Patrick BOUCON et est élu, à l'unanimité, membre du CCAS.

Révision des membres au syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères

Il est fait référence à la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2014 (2014-84) portant désignation au sein du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères :

- Délégué titulaire : LASSIS Henri
- Délégué suppléant : BEZOLLES Christophe

En raison de la démission de Monsieur BEZOLLES Christophe, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un délégué suppléant.

Se porte candidat Bernard LAPEYRE et est élu, à l'unanimité délégué suppléant

Examen et vote du compte administratif du budget communal 2017

Après avoir nommé comme président de séance Michel NOVARINI fait lecture du compte administratif du budget communal en annonçant pour chacun des articles le montant budgétisé et réalisé.

- Dépenses de fonctionnement : budgétisé 1 616.542.00 € réalisé 1 067 033.63 €
- Recettes de fonctionnement : budgétisé 1 616.542.00 € réalisé 1 310 293.59 €
- Dépenses d'investissement : budgétisé 1 957 669.00 € réalisé 562 076.37 €
- Recettes d'investissement : budgétisé 1 957 669.00 € réalisé 311 110.31 €
- Résultat de fonctionnement 2016 + report 2015 : 684 688.39 €
- Résultat d'investissement 2016 + report 2015 : --415 282.26 €
- Résultat définitif : 269 406.13 €

Voté à l'unanimité

Examen et vote du compte administratifs des budgets annexes 2016 (Transport scolaire, lotissement la Garenne)

BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

- Résultat de fonctionnement 2016 + report 2015 = 3 254.93 €
- Résultat d'investissement 2016 + report 2015 = 23 707.28 €
- Résultat définitif : 26 962.21€

Voté à l'unanimité.

BUDGET LOTISSEMENT LA GARENNE

- Résultat de clôture de fonctionnement : 0.00 €
- Résultat de clôture d'investissement : 0.00 €
- Résultat général à la fin de l'exercice : 0.00 €

Voté à l'unanimité.

Examen et vote du compte de gestion du budget communal 2016

Madame le Maire présente le compte de gestion du budget communal délivré par la Trésorerie de la Commune et le met au vote.

Voté à l'unanimité

Examen et vote du compte de gestion des budgets annexes 2016 (Transport scolaire, lotissement la Garenne)

BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente le compte de gestion du budget assainissement délivré par la Trésorerie de la Commune et le met au vote.

Voté à l'unanimité

BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

Madame le Maire présente le compte de gestion du budget transport scolaire délivré par la Trésorerie de la Commune et le met au vote.

Voté à l'unanimité

Budgets primitifs 2017 des budgets annexes (Transport Scolaire et Lotissement La Garenne)

BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 30 254 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
		Budgétisé			Budgétisé
011	Charges gestion courante	8 580.00 €	74	Subvention d'exploitation	27 000.00 €
012	Charges du personnel	16 000.00 €			
042	Opérations d'ordre entre sections	5 674.00 €			
002	Déficit de fonctionnement reporté		002	Excédent de fonctionnement reporté	3 254.00 €
		30 254.00 €			30 254.00 €

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 29 381 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
		Budgétisé			Budgétisé
21	Immobilisations corporelles	29 381.00 €	040	Opérations d'ordre entre sections	5 674.00 €
			001	Excédent d'investissement reporté	23 707.00 €
		29 381.00 €			29 381.00 €

Voté à l'unanimité

BUDGET LOTISSEMENT LA GARENNE

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 43 325 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
		Budgétisé			Budgétisé
042	Opérations d'ordre entre sections	43 325.00 €	042	Transfert entre sections	43 325.00 €
		43 325.00 €			43 325.00 €

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 43 325 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
		Budgétisé			Budgétisé
040	Transfert entre sections	43 325.00 €	040	Opérations d'ordre entre sections	43 325.00 €
		43 325.00 €			43 325.00 €

Voté à l'unanimité.

Ecole Maternelle

Nouveau plan de financement

Madame le Maire rappelle qu'il était possible d'avoir une subvention supplémentaire FSILP Pour pouvoir y prétendre, il est nécessaire que l'autofinancement de la Commune soit à hauteur de 30 % du projet.

Par conséquent il faut modifier le plan de financement

ESTIMATION APD			
LOT	PHASE 1 Salle de classes et cours de récréation	PHASE 2 Salle de motricité, cuisine, restauration et logements à l'étage	MONTANT en €HT
1 GROS ŒUVRE - DEMOLITIONS	290 100.00 €	61 700.00 €	351 800.00 €
2 CHARPENTE ET OSSATURE BOIS -BARDAGE	30 300.00 €	85 200.00 €	115 500.00 €
3 ETANCHEITE	18 800.00 €	30 900.00 €	49 700.00 €
4 MENUISERIES ALUMINIUM	40 300.00 €	27 000.00 €	67 300.00 €
5 SERRURERIE	85 000.00 €	10 700.00 €	95 700.00 €
6 MENUISERIES BOIS	29 800.00 €	21 400.00 €	51 200.00 €
7 PLATRERIE	78 900.00 €	66 500.00 €	145 400.00 €
8 CARRELAGE - FAIENCE	17 600.00 €	15 200.00 €	32 800.00 €
9 SOL SOUPLE	18 900.00 €	10 800.00 €	29 700.00 €
10 PEINTURE	34 300.00 €	15 500.00 €	49 800.00 €
11 ELECTRICITE	62 600.00 €	32 100.00 €	94 700.00 €
12 PHOTOVOLTAÏQUE	26 700.00 €		26 700.00 €
13 CVC - PLOMBERIE SANITAIRE	129 100.00 €	66 500.00 €	195 600.00 €
14 HONORAIRES	210 000.00 €	90 000.00 €	300 000.00 €
Total	1 072 400.00 €	533 500.00 €	1 605 900.00 €
PLAN DE FINANCEMENT			
	PHASE 1	PHASE 2	TOTAL
CONSEIL DEPARTEMENTAL	100 000.00 €	50 000.00 €	150 000.00 €
CONSEIL REGIONAL	26 400.00 €	13 600.00 €	40 000.00 €
FEADER (Accessibilité)	26 400.00 €	13 600.00 €	40 000.00 €
ADEME	145 900.00 €	75 100.00 €	221 000.00 €
RESERVE PARLEMENTAIRE	19 800.00 €	10 200.00 €	30 000.00 €
DETR	351 000.00 €	149 000.00 €	500 000.00 €
FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL	94 900.00 €	40 000.00 €	134 900.00 €
EMPRUNT	308 000.00 €	182 000.00 €	490 000.00 €
Total	1 072 400.00 €	533 500.00 €	1 605 900.00 €

Voté à l'unanimité

Maison de Santé

Mission de contrôle technique et de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des Travailleurs

Dans le cadre de la suite des travaux de la Maison de Santé, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'étude pour une mission de contrôle technique et de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des Travailleurs afin que l'architecte puisse réaliser le PRO et DCE.

Il a été lancé une consultation. Trois bureaux d'études ont répondu, SOCOTEC, APAVE et INGC.

	MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE (H.T.)	MISSION DE COORDINATION SPS (H.T.)	TOTAL (H.T.)
SOCOTEC	5 500.00 €	2 760.00 €	8 260.00 €
APAVE	4 800.00 €	3 900.00 €	8 700.00 €
INGC		1 837.50 €	1 837.50 €

Concernant la mission de contrôle technique, Madame le Maire propose de retenir le bureau d'études SOCOTEC pour une offre la mieux-disante bien que plus onéreuse.

Voté à l'unanimité

Concernant la mission de coordination SPS, Madame le Maire propose de retenir INGC pour une offre moins disante.

Voté à l'unanimité

Décision de la vente de l'ancienne trésorerie

Après discussion il est décidé à la majorité (deux voix abstentions, Monsieur CAPERAN Paul, Madame VERZENI Chantal) de voter sur le principe de la mise en vente.

Il sera contacté des agences immobilières pour estimer le bâtiment.

Location du podium : Convention et caution

Madame le Maire rappelle que nous louons le podium pour un montant de 400 €. Jusqu'ici il n'y a pas de convention. Il serait judicieux de mettre en place une convention et de demander une caution de 1 000 €, qui ne sera pas encaissée et une assurance.

Voté à l'unanimité

Convention avec l'Etat pour percevoir la subvention accordée pour la chaudière de la Maison de Santé au titre de l'enveloppe spéciale « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »

Madame le Maire informe le conseil que le cabinet de Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer a validé la candidature TEPCV (Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte) portée par la Communauté de communes de la Ténarèze pour un montant total d'aide de 269 053 € correspondant aux actions listées dans le tableau ci-annexé.

Concernant la Commune, cela correspond à un financement du surcoût de la chaudière de la maison de santé à hauteur de 3 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'État et toutes pièces y afférant, et à prendre et à signer toutes les mesures pour mener à bien cette opération.

Questions Diverses

Michel NOVARINI

Projet photovoltaïque – Lancement d'une consultation

Henri LASSIS

Permanence trigone – Elle fonctionne

Assainissement – Passage caméra aux Capots et place Voltaire

Avenue du Bataillon de l'Armagnac – Problème enfouissement lignes téléphoniques

Aqueduc à Ampeils

Stationnement handicapés – Réalisation au cimetière, Oustal et Salle des fêtes

Béatrice BRETTE GARCIA

Fleurissement – Chemin piétonnier

Paul CAPERAN

Commission des finances

Bernard LAPEYRE

Protection du sentier piétonnier - Barrières

Vêtements de travail

Achat de matériels – Groupe électrogène

Problème évacuation eau pluviale – Rue de la République

Porte de l'hérisson - Banc

Isabelle SAPIN

Achats de matériels

Jean-Pierre PUYAL

Recensement - Stabilité

Numérotation des résidences

Fin de séance à 22h30